

Le cas jurassien : pour un dialogue entre la mémoire et l'histoire

Autor(en): **Hauser, Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **105 (2002)**

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-685200>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le cas jurassien: pour un dialogue entre la mémoire et l'histoire

Claude Hauser

*Le plus difficile n'est pas de raconter autrement
ou de se laisser raconter par les autres,
mais de raconter autrement les éléments
fondateurs eux-mêmes de notre propre identité
collective, principalement nationale.
Et de les laisser raconter par les autres,
ce qui est de loin le plus difficile.*

Paul Ricœur

«La Suisse soumise au chantage», «Erpresste Schweiz»... Au nom d'une vérité qui s'appuie principalement sur l'expérience et le vécu direct des événements, certaines élites politiques et militaires helvétiques – aucun historien contemporanéiste parmi eux – sont partis récemment dans une croisade désespérée contre les travaux de la Commission Bergier, cherchant principalement à rallier à leurs vues la génération des anciens mobilisés de 1939-45 et une frange de l'opinion attachés à l'image du Sonderfall helvétique¹. Le Groupe de travail «Histoire vécue» tel qu'il s'autoproclame et se légitime, refuse d'intégrer les révisions récentes sur le passé de la Suisse durant le Second Conflit mondial et veut tout faire pour que cette vision de l'histoire ne soit ni enseignée ni plus largement diffusée. Rien de vraiment étonnant dans cette crispation si l'on constate comme l'a fait entre autres l'historien et politologue François Wisard «la persistance en Suisse, tout au long de la Guerre froide, d'une «vulgate» historiographique dominante – notamment dans les ouvrages pédagogiques et de large diffusion – qui insistait sur les aspects jugés positifs de la position suisse durant le conflit: mythification du plan Wahlen, exaltation du Réduit national, union des Suisses dans la résistance au nazisme et accueil généreux des réfugiés.² Dans le domaine sensible du refuge qui nous intéresse directement, une autre historienne spécialiste de la question, Fabienne Regard, relevait déjà en 1989 que de façon générale et mise à part quelques études iconoclastes peu répercutées hors des cercles spécialisés, l'historiographie suisse traitant de la question des réfugiés juifs durant la guerre se caractérisait ainsi: «L'action de sauvetage se trouve mise en valeur, au détriment des aspects

négatifs. On en arrive même à une vision idyllique de la période (...) Les auteurs qui défendent ce point de vue mettent l'accent sur le caractère traditionnel de la générosité du peuple suisse, malgré la conjoncture qui n'était pas très favorable»³. Assurément, si en une décennie l'historiographie a nettement évolué vers des positions plus critiques dans cette interprétation générale, certaines mémoires personnelles, et par extension, la mémoire collective, n'a pas encore intégré cette rapide mise à jour et n'accepte pas la couleur décidément bien sombre des années de guerre observées par le prisme de la question du Refuge.

Un souhait ici: celui de dépasser l'opposition simpliste entre le phénomène de la mémoire et la mise en intrigue historique. On ne peut jouer une «histoire vécue», une «mémoire collective», contre une «mémoire historique» entendue comme la reconstruction savante et professionnelle du passé⁴. Il existe effectivement un rapport entre l'histoire et la mémoire, mais celui-ci n'est pas forcément antagoniste. L'historien et le témoin doivent plutôt rechercher le dialogue et travailler de concert, sans animosité. Le métier du premier sert bien sûr à exercer une «fonction correctrice ou thérapeutique» par rapport aux souvenirs du second, mais l'historien doit aussi connaître les mécanismes de la mémoire et leur importance dans le rapport passé/présent/futur qu'entretient toute personne ou collectivité pour espérer exercer au mieux son rôle et sa fonction critique. C'est à cette condition seulement que ses travaux pourront être acceptés et reconnus par les témoins-acteurs et la société civile. Mettre en confrontation réciproque l'histoire et la mémoire revient certes à reconnaître des liens entre elles, mais aussi à souligner les points de rupture principaux qu'engendre l'écriture de l'histoire vis-à-vis de la mémoire. Paul Ricœur souligne le rôle critique et thérapeutique de l'histoire qui s'exerce à trois niveaux: le fait qu'elle documente tout d'abord, qu'elle veuille ensuite expliquer le passé dans une logique du probable, et finalement qu'elle interprète le passé dans une optique parfois en butte à une histoire officielle qui s'identifie à une «mémoire enseignée»⁵.

Je vais tenter d'illustrer ces trois types de rupture entre mémoire et histoire à partir des recherches menées sur le cas jurassien, en m'appuyant largement sur les témoignages écrits ou oraux fournis par des acteurs de ce passé récent, ainsi que sur quelques sources nouvelles indirectement sollicitées ou suscitées par la publication de mon ouvrage sur *Les réfugiés aux frontières jurassiennes*⁶.

L'histoire documente, mais comment?

Les historiens privilégient les situations pour lesquelles les sources sont les plus nombreuses et les plus sûres et ont tendance à négliger les

autres. Mais, selon le caractère de ces situations, l'impression du lecteur risque d'être faussée.⁷

Cette remarque portait sur la question des rapports privilégiés qu'avaient pu entretenir certains réfugiés avec les populations locales jurassiennes durant leur internement. Pour certains en effet, la plupart étudiants, le séjour en Suisse et donc dans le Jura ne s'était pas déroulé dans l'un des nombreux camps dont j'ai essayé de parler de l'intérieur, en mettant l'accent sur le vécu quotidien des internés, mais dans le cadre d'un hébergement privé, en contact direct avec la population jurassienne d'alors: agriculteurs ou connaissances familiales plus ou moins proches dans la majorité des cas. Pour ce type d'internement, moins marqué du sceau de l'officialité et donc moins apte à produire des documents rassemblés de façon intentionnelle par les autorités concernées, les sources manquaient et l'historien ne pouvait qu'émettre quelques hypothèses. L'analyse fouillée et documentée de ce type de séjour aurait-elle beaucoup modifié l'image de rapports globalement positifs entre réfugiés et populations jurassiennes? Des nuances auraient pu certainement être apportées, mais l'affirmer serait aussi donner un crédit trop déterminant aux documents eux-mêmes dans la compréhension de l'histoire et son écriture. Bien plus que l'abondance ou l'absence de sources, c'est le questionnement de l'historien, les orientations de sa problématique qui influencent son interprétation du passé, sa façon de «mettre en intrigue» les faits dont il établit la véracité par la critique des documents.

Ma démarche, inspirée des travaux d'André Lasserre⁸, se centrait sur la question de l'internement en camps de travail des réfugiés civils et militaires entrés en Suisse, phénomène à haute charge symbolique et mémorielle qui défrayait la chronique dans les médias au moment où ont été initiées ces recherches. Elle était également plutôt orientée vers une approche de la question du Refuge «vu d'en-bas», au quotidien, d'autant plus que l'on se situait justement dans un cadre régional propice aux approches concrètes du vécu quotidien des acteurs: responsables locaux en charge d'appliquer les directives fédérales, populations jurassiennes directement confrontées à l'arrivée et à la prise en charge des réfugiés, fugitifs de toutes sortes et de toutes provenances tentant de trouver asile en Suisse en franchissant la frontière. C'est à propos de ces derniers, situés au centre de la problématique, que j'aimerais montrer d'abord sur quels plans la valeur du témoignage, oral ou écrit, spontané ou suscité, est inestimable pour l'historien, et en quoi la discipline historique, par la critique de véracité qu'elle impose à tout document, peut exercer une fonction quasi thérapeutique sur cette mémoire personnelle.

Début 2001, plus d'une année après la publication des *Réfugiés aux frontières jurassiennes*, une lettre de lecteur adressée à mon éditeur m'informait que Monsieur Michel Pied, ressortissant français né en Suisse en 1922 et domicilié à Wavre en Belgique souhaitait «échanger

des idées et documents avec moi». Le contact rapidement établi, Michel Pied me fit parvenir voici une année un tapuscrit de près de 140 pages relatant au jour le jour son expérience de réfugié et d'interné en Suisse d'avril 1943, date à laquelle il entre en Suisse pour fuir le Service du Travail Obligatoire en Allemagne qui le menace s'il demeure en Belgique, jusqu'à octobre 1944. Rédigés sur la base de notes personnelles et sous la forme d'un «journal» immédiatement après son retour en Belgique, ces souvenirs passionnants permettent de suivre les pérégrinations et les sentiments de Michel Pied, depuis son entrée en Suisse clandestinement, au poste-frontière de Damvant, jusqu'à son départ de notre pays depuis Le Locle. Entre-temps, et comme pour une majorité de réfugiés entrés en Suisse et non immédiatement refoulés, l'internement à Porrentruy durant trois semaines, les camps de travail de Büren am Aar, Büsserach et Tramelan, puis la libération et un séjour d'environ une année comme étudiant, dans la famille de son oncle Pierre Berthoud à Neuchâtel. Enfin, à nouveau les camps de travail en Appenzell, dans la région de Weissbad, puis en Valais, sur les hauteurs de Champéry, de juillet à octobre 1944. Quels éléments nous apporte le témoignage écrit de Michel Pied? Citons-en quelques extraits marquants:

L'internement à Porrentruy:

25 avril 1943. (...) Nous gravissons un escalier de marches en pierre, humides et usées dans la partie centrale. A chaque étage du colimaçon, un long corridor condamné par une grille à grosses barres de ferronnerie. Des individus curieux se précipitent, s'accrochent aux barreaux et il me semble deviner des sourires entendus! Et toujours je monte, esquissant un sourire de plus en plus jaune, j'ai peur de comprendre (...) Un couloir sombre flanqué des deux côtés de lourdes portes de chêne, de cellules individuelles. Des judas s'abaissent et le geôlier m'introduit dans l'une d'elles. «Voici votre lit, on vous apportera une couverture plus tard». Et je m'entends encore dire merci! (...) Mon lit est un assemblage de planches légèrement inclinées, vu l'étroitesse de ma tôle, je me frotte aux murs et me colle de larges plaques de briques humides et ne tarde pas à ressembler à mes compagnons d'infortune. (...) La plupart des détenus sont l'élite des contrebandiers de tabac et de feuilles de papier à cigarettes, mais entre autres deux réfugiés belges ardennais en expectative depuis dix jours... (...) Vers 7 heures le geôlier monte avec deux plateaux superposés sur lesquels brinquebalent des gamelles d'aluminium, le contenu paraît être un vague bouillon où surnagent des morceaux de pain. Franz et moi n'avons guère d'appétit, mais une ruée des prisonniers pour se partager le «rab», règle notre part. Rapidement la nuit.

(...)

1^{er} mai 1943. (...) Les portes fermées n'empêchent pas les prisonniers de sortir, le geôlier descendu, les lumières éteintes, que tous se pavanent dans le corridor, et ce à l'aide d'une fausse clef bricolée... Des couvertures tordues et mouillées entre deux barreaux de la fenêtre du W.-C. et, en utilisant plusieurs autres couvertures nouées bout à bout, un prisonnier s'évade par cette sortie improvisée. S'évade? Eh, que non!! Il réapparaît deux heures plus tard, par la même voie, chargé de victuailles, pain, fromages, viandes froides, etc. Les barreaux sont redressés par le même truc, et la manne providentielle partagée. Explication, les contrebandiers français se rendent en Suisse avec d'importantes quantités de papier à cigarette qui sont introuvables ici. Ils les cachent dans les bois, se font prendre expressément par les gardes suisses avec quelques paquets sur eux. D'où peine à purger de dix jours, logés et nourris par la Confédération. Pendant ce temps, des compères suisses ramassent les paquets cachés pour les vendre au noir, et les remplacent par des ballots de tabac, introuvables en France et que le contrebandier libéré retrouvera et ramènera en fraude en France, donc gain dans les deux sens, aux frais de la Suisse hospitalière. Le geôlier n'a jamais compris comment en nourrissant si peu les détenus sous sa garde, ils repartent gros et en pleine santé.

La fin de l'internement en camp en juillet 1943 :

7/8 juillet 1943 (camp de Tramelan): La bruine nous inonde sans discontinuer. (...) Pourquoi envoyer les internés dans des endroits aussi impossibles, peu civilisés. Nous ne demandons pas la vie de château. Est-ce parce que nous sommes si démunis, qu'on veut nous le faire sentir plus durement? Les internés d'aujourd'hui seront peut-être les touristes de demain et des conditions un peu moins primitives nous engageaient à voir la terre d'accueil sous de meilleurs augures. (...)

12 juillet 1943: A neuf heures, on m'annonce MA LIBÉRATION!... Voici quatre mois que je vis en Suisse prisonnier, interné et soudain, sans crier « gare », ma libération!

Le réinternement en juin 1944

Le 27 juin 1944, une prolongation de mon séjour m'est accordée, mais je devrai me rendre à nouveau pendant les trois prochains mois dans différents camps de travail. (...) Le 20 juillet 1944, je n'y échappe pas, je reçois mon ordre de départ pour me rendre en Appenzell pour trois mois. Cela ne pouvait pas être plus loin. Non? C'est voulu ou quoi? Un nouveau camp de travail au pied du Säntis.⁹

Ces traces du passé laissées sur le papier par Michel Pied peuvent être promues au rang de document grâce à l'allongement du questionnaire

des historiens sur les conditions de vie des réfugiés: détails d'ambiance qui échappent à la documentation officielle, souvent aride, compléments importants sur le vécu d'un internement, éléments d'appréciation de la vie quotidienne des Suisses de l'époque lors des études à Neuchâtel, informations sur la perception de sa propre condition par un réfugié, autant d'expériences qui permettent, sans les généraliser, de pourtant ressentir, «les similitudes, le collectif intégré dans un destin individuel»¹⁰. Ce qui frappe notamment dans le cas de Michel Pied – et c'est somme toute valable pour le Refuge dans le Jura – c'est le dénuement moral dans lequel risquaient de se retrouver ces internés livrés à eux-mêmes, soumis aux tensions inhérentes à leur groupe et à des fluctuations du moral qu'aucun service psychologique ne leur aidait à gérer et résorber.

● Nous l'avons relevé, l'histoire documentaire soumet le témoignage intentionnel à la critique de véracité. L'historien ne remet pas ici en cause la fidélité d'un témoignage qui est de toute façon «vrai au présent», par exemple lorsque Michel Pied, début 2001, s'excuse de livrer dans ses souvenirs ses états d'âme critiques vis-à-vis des autorités suisses de l'époque, précisant que «l'âge et l'expérience lui permettent de juger différemment pour autant qu'il puisse juger» et qu'il ne sera «jamais aussi reconnaissant à la Suisse de l'avoir accueilli».¹¹ Il tente par contre d'améliorer ou de préciser les connaissances du passé et les imprécisions de la mémoire personnelle. De même, l'historien peut être appelé à soutenir la mémoire par un «double travail de souvenir et de deuil» qui permet aux individus et collectivités de prendre de la distance temporelle par rapport à des événements douloureux du passé.

■ L'exemple le plus frappant où la fonction critique de l'histoire peut jouer à plein dans ce témoignage précis porte sur les circonstances et les motifs de la libération de Michel Pied en juin 1943. Perçu comme une totale surprise si l'on suit les souvenirs laissés par l'interné, son retour à la société civile et à la vie d'étudiant est en fait le fruit d'un processus assez long de pressions politiques et militaires effectuées en plus haut lieu par l'entourage familial du jeune interné entre mai et juillet 1943. En effet, le dossier du réfugié matricule 10059 parvient à l'été 1943 dans les bureaux de l'Etat-Major du Général Guisan en personne, avec recommandation d'un traitement positif, par l'intermédiaire d'un réseau politico-militaire aux ramifications diverses¹². Côté neuchâtelois, l'oncle et parrain de Michel Pied, Pierre Berthoud, fondé de pouvoir, s'entremet pour son neveu avec l'appui de son frère Henri Berthoud, conseiller national radical. Côté vaudois, c'est le capitaine Magnenat, d'Aubonne, ancien camarade de commandement de Guisan et son ami de Lavaux, le colonel de Tschanner, qui interviennent en faveur du jeune réfugié. En fin de compte, une note du major Barbey, chef de l'Etat-Major de Guisan, datée du 8 juillet 1943, prie les instances compétentes de «simplement bien vouloir examiner s'il peut être donné suite à la demande de

libération de l'interné Michel Pied», en précisant un peu hypocritement «qu'il ne s'agit en aucune façon d'une intervention ni du Général, ni de ma part»¹³. L'ordre de libération du jeune interné d'origine franco-suisse est transmis le lendemain au camp de Tramelan par le capitaine Burnier. Au bas de ce document, une simple mention: «Nous vous prions d'exécuter immédiatement cette libération, ceci sur demande de l'Etat-Major particulier du Général». Toute rigide et légaliste qu'ait pu être la politique fédérale du Refuge, son application au cas par cas était donc bien soumise également à des influences très humaines et marquées, dans un sens ou dans l'autre, par le bon vouloir et la position de ses exécutants...

L'histoire explique et vise surtout une logique du probable

Un second élément de dialogue entre la mémoire et l'histoire réside dans le fait que l'on puisse aboutir à une pluralité des récits concernant les mêmes événements. Il y a donc plusieurs manières d'expliquer l'histoire, selon les enchaînements que l'on donne, les accents que l'on met sur tel ou tel événement ou la mise en rapport de faits. Loin de déconsidérer le travail de l'historien, cette «logique du probable» permet au contraire de développer un dialogue, un pont entre la démarche historique et les apports de la mémoire. Cette dernière, au contraire de l'imagination, vise comme l'histoire la vérité et l'exactitude; de façon bien compréhensible, elle ne parvient cependant pas à éviter les oublis, imprécisions ou autres excès de mémoire. Elle rencontre ainsi la démarche historique lorsque celle-ci aboutit à des récits différents des mêmes événements suivant ses auteurs et son contexte d'écriture¹⁴. Tout historien est amené à une révision constante de ses travaux, non pas dans le sens d'une mise en cause ou négation de l'existence de certains faits dont la véracité est incontestable, mais plutôt dans l'idée d'une reformulation de l'écriture historique. Celle-ci s'opère en fonction de nouveaux apports documentaires et surtout, de nouveaux questionnements suscités tant par les interrogations personnelles de l'historien que par les demandes de la société dans laquelle il évolue ou les points de vue «étrangers» qui peuvent remettre nos propres certitudes en question.

Je donnerai comme exemple de ces variations de points de vue et d'explication, à mi-chemin entre la mémoire historique et la mémoire collective, l'interprétation des trois vagues de réfugiés qui arrivent aux frontières jurassiennes entre 1940 et 1945. Les déplacements d'accents que l'historiographie et la mémoire collective ont porté depuis un demi-siècle sur ces différentes phases du Refuge sont spectaculaires.

La première vague de fugitifs est consécutive à la défaite française de juin 1940. Environ 12000 civils frontaliers et 38000 militaires en déroute déferlent sur les routes jurassiennes. La tristesse, la compassion, des sentiments de fraternité et de francophilie jouent à plein au sein des populations locales. Sans nier aucunement l'importance de cette onde de choc – la guerre est là, palpable, et franchit les frontières jurassiennes par l'intermédiaire de ces hommes et femmes en fuite – on peut néanmoins souligner qu'elle a été amplifiée par une historiographie soucieuse de relater dans les moindres détails les hauts faits de l'accueil des internés militaires français et polonais en juin 1940. Alfred Ribeaud et Jean Gressot¹⁵, Ernest Juillerat et Albert Membrez, eux-mêmes acteurs de ces événements, s'en font dans un premier temps les historiens quasi officiels¹⁶; le major Dominic Pedrazzini ou le divisionnaire Denis Borel prennent le relais en s'étendant longuement sur cet événement «intensément vécu par les troupes et la population des régions concernées»¹⁷. Le problème est qu'on assiste parallèlement à un véritable refoulement historiographique de l'épisode du rejet des réfugiés républicains espagnols qui se présentent au même moment et au même endroit à la frontière, et sont refoulés parce que jugés «indésirables». Il faut attendre les années 1990, les travaux d'Hervé de Weck sur la presse régionale des années 1930¹⁸ et le regain d'intérêt porté par les historiens sur les répercussions helvétiques de la Guerre d'Espagne¹⁹ pour voir se combler ce «trou de mémoire» révélateur d'un anticommunisme qui se perpétue en Suisse bien après 1945. De façon plus générale, l'excès mémoriel constaté autour de cette première phase du Refuge dans le Jura occulte sciemment les phases ultérieures, pourtant aussi déterminantes et marquantes pour les populations de l'époque dans la région.

Mes recherches ont en effet permis de relever chez quelques notabilités locales – en particulier autour du maire de Porrentruy, le Conseiller national Paul Billieux – et surtout parmi la population, une vague d'émotion et de réprobation lors des effets de la fermeture des frontières à l'été 1942. Les Jurassiens semblent ainsi avoir été plus marqués et bouleversés par les mesures fédérales de refoulement des Juifs que ne l'a laissé transparaître après-coup l'historiographie. L'occultation partielle de cette phase centrale du refuge – dominée par l'arrivée des réfugiés juifs entre 1942 et 1943 – constitue également l'un des effets différés, au niveau régional, de la construction d'une mémoire suisse «officielle» du refuge, pendant et après la guerre, dirigée et dominée par des élites libérales-conservatrices souvent proches du pouvoir militaire.

Enfin, la troisième vague de réfugiés est liée aux événements de la guerre et plus particulièrement de la Libération: on note dès 1943 l'arrivée de nombreux réfractaires au Service du Travail Obligatoire, mais aussi l'entrée de déserteurs, particulièrement des Alsaciens qui tentent de se réfugier en Suisse pour échapper aux enrôlements dans l'armée

allemande. Sont également concernés tous les civils des villages français voisins fuyant les combats qui s'approchent et longent la frontière jurassienne, à l'été 1944. Cette dernière vague, importante en nombre et dont on a essayé de mieux prévoir matériellement l'impact, représente un refuge aussi plus temporaire et donc mieux toléré par les autorités fédérales et locales. C'est aussi ce dernier aspect de l'accueil des réfugiés frontaliers et de l'aide à la reconstruction des régions françaises voisines qui imprégnera les récits historico-mémoriels produits immédiatement après-guerre par ceux-là mêmes qui se sont engagés, le plus souvent en collaboration avec le Don national suisse, dans des actions de soutien et de parrainage transfrontaliers initiées par des paroisses et des communes jurassiennes. L'élargissement du questionnement sur cette troisième phase du refuge apparemment « sans histoire », par l'intermédiaire d'un examen plus critique et distancié des rapports franco-suisses après 1945, fait aussi ressortir des réalités parfois fort éloignées de l'apparence d'entente et d'entraide unanime largement célébrée par les discours officiels d'un Victor Henry, préfet de Porrentruy, ou les pages à teinte commémorative extraites de *Remous de guerre aux frontières du Jura*. Rivalités, jalousies, amertume sont aussi au menu du quotidien vécu de part et d'autre de la frontière jurassienne au sortir du conflit, comme le révèlent les sources diplomatiques. Le consul de Suisse à Besançon informe par exemple ses supérieurs à Berne, peu après la Libération, des difficultés rencontrées par les Suisses établis dans le Département du Doubs :

*Mais une chose semble d'ores et déjà certaine : bien que les relations officielles franco-suisses soient excellentes et que, par conséquent, les autorités françaises témoignent, en général, d'une grande sympathie vis-à-vis de nos ressortissants, il n'en est malheureusement pas de même dans les rapports entre la population française et un assez grand nombre de nos compatriotes. Aux sentiments xénophobes qui n'ont jamais manqué, sont venus s'associer, ces dernières années, des jalousies qui visent tout particulièrement nos concitoyens, surtout agriculteurs et fromagers, dont les fils n'étaient pas astreints au travail obligatoire en Allemagne et qui, de ce fait, ont probablement mieux réussi que leurs voisins français, privés de la main d'œuvre indispensable pour la bonne marche des affaires. Le moindre acte équivoque aux yeux des Français ou un mot mal exprimé suffisent pour valoir à nos Suisses des ennuis interminables, les obligeant finalement à quitter le pays*²⁰.

Rien d'étonnant à ces tensions si l'on considère le décalage d'expérience considérable vécu par chacune de ces populations, tant sur le plan politique, économique que psychologique, qui devait forcément aboutir à certains réajustements douloureux et conflictuels après-guerre.

En guise de conclusion : interprétation de l'histoire et enjeux identitaires

A l'issue de son article, Paul Ricœur souligne qu'une ligne de rupture entre l'histoire et la mémoire se marque dans la démarche interprétative de l'historien. Celui-ci se heurte parfois aux préjugés de la mémoire collective et se trouve aussi placé dans un rôle d'opposition face à une histoire officielle soucieuse d'assumer le « rôle social d'une mémoire enseignée »²¹. L'historien est ici en contact direct avec les bases d'importants enjeux identitaires qui contribuent à souder une collectivité. Il risque d'autant plus de se voir reprocher une démarche trop critique, et surtout une incompétence liée au fait qu'il n'a pas lui-même vécu la période étudiée, que le phénomène identitaire est important et que ses fondements historiques ont été élevés au rang « d'histoire officielle » par ceux-là mêmes qui en revendiquent la seule connaissance en leur qualité de témoins-acteurs.

Les objectifs et le type de légitimité recherchée par les auteurs de l'ouvrage polémique *Erpresste Schweiz* – Groupe Histoire vécue – en disent long à ce sujet. Pour prendre un exemple plus proche du thème traité ici, il n'est pas vraiment étonnant que les critiques majeures portées aux *Réfugiés aux frontières jurassiennes* aient été le fait d'acteurs politiques et militaires de l'histoire évoquée. Eux-mêmes engagés après-guerre dans le processus de construction d'une mémoire nationale positive et exceptionnelle, allant parfois jusqu'à en faire l'un des fondements de leur engagement politique en faveur d'une Suisse repliée sur elle-même et hostile à toute ouverture internationale, ils se disent choqués par des éléments critiques telle que l'une des remarques conclusives – reprise d'ailleurs de manière positive par les historiens de la CIE – selon laquelle « l'anticommunisme et l'antisémitisme apparaissent très souvent en filigrane de la politique d'asile helvétique durant la guerre ». Leur réaction négative porte également sur les constats plutôt défavorables à l'autorité militaire qui ressortent des analyses de cas faites sur l'internement des réfugiés autour des camps de Bourrignon ou des Enfers. Je me permets de les rappeler : « En fin de compte et dans la limite des cas observés, si les internés eurent à essuyer des critiques ou des plaintes – en dehors de celles des responsables chargés de la surveillance de leurs activités – c'est plutôt de milieux militaires jaloux de leur situation matérielle que de populations civiles voisines qu'elles parvinrent ».

D'où les réactions suivantes :

J'apprécie le grand travail effectué par Claude Hauser, mais pas du tout ses attaques contre les officiers du Rgt fr. 43 et son cdt le col Virgile Moine. J'étais moi-même Lt de 1942-1945 et en 1944 j'ai effectué deux

*services de relève à Montfaucon. Je connais donc la situation du camp des Enfers et des relations avec nos soldats. Ce que le Col Virgile Moine a justement fait c'est de transmettre les plaintes de nos soldats sans aucune exagération. J'espère avoir une fois l'occasion d'en parler avec ce jeune historien trop enclin à juger sans avoir vécu.*²²

ou encore :

*Ayant vécu 43 ans à Porrentruy jusqu'en 1963, j'ai parfaitement connu et fréquenté tous les personnages dont il est question dans cet ouvrage. Porrentruy était une petite ville. De plus, au cours d'une relève des Mobs, la garde du secteur de Bourrignon m'a été confiée avec ma section renforcée (cp fr fus II/232). J'avais donc dans mon secteur le Camp des Juifs occupés (si l'on peut dire) à la construction d'un barrage anti-chars. J'avais donc fatalement quelques contacts avec ce Camp. Dans notre jargon militaire, nous parlions de Jérusalem et du Mur des Lamentations. (...) Je suis un peu surpris de voir le jugement très sévère que les historiens portent aujourd'hui sur nos Autorités d'alors, civiles ou militaires. En ce temps de danger extrême, la population était soudée à nos chefs. La contestation était mal vue et considérée comme antipatriotique, sauf chez les journalistes que la censure exaspérait. Les jeunes dont j'étais ne craignaient pas la guerre : si « ils » entrent, ils le payeront cher. En revanche, que le Pays doive capituler sans combattre faute de subsistances pour survivre était notre hantise. Il faut comprendre qu'alors nos sentiments à l'égard des réfugiés étaient mitigés (autant de bouches à nourrir en plus). A cela s'ajoutait la mentalité déplorable de beaucoup de réfugiés militaires ou civils, à l'exception notable des Polonais dont le comportement forçait l'admiration de chacun. (...) La très grande difficulté des historiens n'est pas de reconstituer les faits ; j'imagine qu'on y parvient avec beaucoup de travail et de méthode. Il est infiniment plus délicat de faire revivre les états d'esprit, car la presse estime souvent qu'il n'est pas opportun d'en faire état. Les décisions prises sur le moment par les Autorités ne s'en inspirent pas moins beaucoup. Plus tard, elles peuvent alors paraître moins justifiées.*²³

L'historien du temps présent peut retenir de ces remarques certaines représentations mentales qui ont perduré dans la mémoire personnelle de leurs auteurs et sont autant d'indicateurs de leur culture politique. Passons sur les sentiments teintés de xénophobie qui transparaissent au détour de certains termes ou assertions. Plus instructif apparaît dans un cas comme dans l'autre le respect total de l'autorité, politique ou militaire, – d'autant plus lorsque celle-ci est incarnée par une personnalité régionale (Virgile Moine) dont la stature et les idées politiques en font le symbole d'une certaine identité jurassienne – et le souci de justifier les jugements ou décisions restrictives de ces autorités par une large légitimation populaire, ce qui soit dit en passant est démenti par la relative sympathie d'ensemble que les populations jurassiennes frontalières ont

démontré à l'égard des réfugiés. L'acteur-témoin passe ainsi sans autres du «je» au «nous» dans ses appréciations critiques, élargissant sa propre perception des faits à une dimension plus globale qui veut démontrer le caractère identitaire et collectif d'un point de vue qui ne saurait être remis en question.

Enfin, ces commentaires démontrent une volonté d'opposer à toute réflexion historique, même argumentée, la primauté de la mémoire vécue, du témoignage de l'acteur. Ce dernier serait seul à même de comprendre les événements qu'il interprète en fonction de ses propres souvenirs et de ceux que la mémoire collective a contribué à vivifier par l'intermédiaire de la famille, de l'école ou de l'éducation civique, jusqu'à en faire une véritable «histoire officielle». Aux historiens la seule exposition des faits bruts, aux témoins-acteurs la compréhension globale du sens des événements et la juste appréciation des sensibilités de l'époque. Les progrès méthodologiques accomplis par la discipline historique depuis l'entre-deux-guerres font que l'histoire a heureusement délaissé le seul terrain de l'établissement positif des faits pour s'intéresser à leur perception par les contemporains et aux phénomènes de mentalités collectives. Plus récemment, elle a considérablement progressé, dans le sillage de l'histoire du temps présent, dans l'étude des «modalités par lesquelles les sociétés appréhendent le passé, proche ou lointain»²⁴. Il en résulte à mon sens qu'en étant le plus possible conscient des apports et fonctions respectives de la mémoire et l'histoire, de leur rapport parfois dialectique mais pas nécessairement antagoniste, le témoin et l'historien peuvent de concert œuvrer à la connaissance du passé et à ce que Paul Ricœur appelle la «conquête d'une juste distance à l'égard du passé». Une telle démarche apparaît nécessaire à toute personne ou à toute société qui veut envisager sereinement sa continuité par rapport à son histoire et se projeter avec confiance dans le futur. A cet égard, les recherches entreprises m'ont permis de rencontrer des personnes qui, ayant vécu douloureusement les événements de la guerre, traversé le Jura et séjourné en Suisse à différents moments et dans diverses circonstances, ne se sont pas enfermées dans la remémoration infinie et douloureuse de ce passé, mais l'évoquent avec un regard distancié et surtout parviennent à le poser comme principe d'action pour un présent qui est le leur comme le nôtre. J'en donnerai pour exemple ces deux témoignages de réfugiés aux frontières jurassiennes, riches d'enseignements. Le premier est celui d'un interné italien du camp des Enfers qui me confiait en 1998 :

*Si j'aime la Suisse car elle a sauvé ma vie et celle de mes parents, je ne suis pas aveugle vis à vis des événements de l'Histoire. Je sais même que la Suisse a, pour ainsi dire, des squelettes dans ses armoires.*²⁵

Le second est une réflexion d'une réfugiée française actuellement établie dans le canton de Neuchâtel. Fille du pasteur de Glay (département

du Doubs) qui aidait des Juifs à passer la frontière en 1942/43, elle fut elle-même accueillie en Suisse durant quinze mois après la débâcle de juin 1940. L'an passé, elle répondait en ces termes à la journaliste de la Télévision suisse romande qui lui demandait quels étaient ses sentiments lorsqu'elle repensait à cette période :

*Je suis toujours très émue de voir des réfugiés, des gens qui n'ont qu'un baluchon et qui n'ont plus rien derrière eux et plus rien devant eux. Et ça il ne faut pas perdre de vue que d'où qu'ils viennent, ce sont des gens qui n'ont plus rien, que ce qu'on voudra bien leur donner, et dans la mesure du possible, de les aider.*²⁶

Claude Hauser (Fribourg) est maître-assistant auprès de la Chaire d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg.

NOTES

¹ ARBEITSKREISE Gelebte Geschichte: *Erpresste Schweiz*. Stäfa, Th. Gut Verlag, 2002. 206 p.

² WISARD, François: «Enjeux historiques et politiques de la relecture de notre passé». In: *Actes SJE*, 1998, pp. 269-288.

³ REGARD, Fabienne: «La politique suisse à l'égard des réfugiés juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Histoire et historiographie». In: *Equinoxe*, N° 1, printemps 1989, p. 69.

⁴ ROUSSO, Henry: *La hantise du passé*. Paris, Textuel, 1998, p. 21.

⁵ RICŒUR, Paul: «Entre mémoire et histoire». In: *Projet*, N° 248, hiver 1996-97, pp. 7-16.

⁶ HAUSER, Claude: *Les réfugiés aux frontières jurassiennes (1940-1945). Accueil et refoulement; internement*. Saint-Imier, CEH de l'Emulation et Groupe historique du Rgt Inf 9, 1999. 132 p.

⁷ Commentaire d'un lecteur des *Réfugiés aux frontières jurassiennes*, 23.7.1999.

⁸ LASSERRE, André: *Frontières et camps: le refuge en Suisse de 1933 à 1945*. Lausanne, Payot, 1995. 396 p.

⁹ «Journal» de Michel Pied, document tapuscrit transmis à l'auteur, passim.

¹⁰ D'après l'article de REGARD, Fabienne: «Histoire orale d'un réfugié juif en Suisse (Henri Silbermann) ou comment l'Histoire peut utiliser un témoignage». In: *La Suisse et les réfugiés 1933-1945, N° spécial d'Etudes et Sources*, 22, 1996, pp. 233-269.

¹¹ Lettres à l'auteur, 22.2.2001 et 3.4.2001.

¹² Archives fédérales Berne, E 4264 1985/196, Bd 876, Dossier N 10059 «Michel Pied».

¹³ Idem, lettre de Barbey au cap. Burnier, 8.7.1943.

¹⁴ RICŒUR, Paul: *art. cit.*, p. 15.

¹⁵ «Les Bourbakis de 1940, l'entrée des troupes franco-polonaises dans le Jura bernois et leur internement en Suisse (juin 1940)». In: *Actes SJE*, 1940-1941, pp. 163-191.

¹⁶ MEMBREZ Albert et JUILLERAT Ernest: *Remous de guerre aux frontières du Jura, 1939-1945. Souvenirs d'une grande tragédie*. Porrentruy, Imprimerie Le Jura, 1948. 328 p.

¹⁷ BOREL, Denis: *En juin 1940, la Suisse interne 44000 militaires étrangers le long du Jura*. Neuchâtel, chez l'auteur, 1999. 30 p.

¹⁸ DE WECK, Hervé: «Comment le journal *Le Jura* voit les Républicains espagnols entre 1936 et 1938». In: *Actes SJE*, 1991, pp. 157-178.

¹⁹ *La Suisse et l'Espagne de la République à Franco (1936-1946)*. Lausanne, Ed. Antipodes, 2001.

²⁰ Archives fédérales, E 2200 Besançon 2, Bd 7, Rapport du consul au DPF, 12.10.1944.

²¹ RICCEUR, Paul: *art. cit.*, p. 16.

²² Commentaire d'un lecteur des *Réfugiés aux frontières jurassiennes*, 20.12.1999.

²³ Commentaire d'un lecteur des *Réfugiés aux frontières jurassiennes*, 6.11.1999.

²⁴ ROUSSO, Henry: *op. cit.*, p. 26.

²⁵ Lettre à l'auteur, 11.7.1998.

²⁶ «Chrétiens face au nazisme» Emission *Racines*, Télévision suisse romande, 2001.